



**Union locale CGT de
Sarreguemines**

*1 Rue de la Paix
57 200, SARREGUEMINES*

Compte rendu de mission 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

RESPONSABLE DE MISSION

Geoffrey LE BARON

EXPERT-COMPTABLE

Didier DUPUIS



EXPERTISE

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre de Lorraine



Sommaire

- 1. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 3**
 - 1.1. Bilan..... 4**
 - 1.2. Compte de résultat 5**

- 2. ANNEXE 6**
 - 2.1. Faits caractéristiques de l'exercice..... 7**
 - 2.2. Evènements postérieurs à la clôture..... 7**
 - 2.3. Règles et méthodes comptables 7**
 - 2.3.1. Comptabilisation des produits et des charges 7
 - 2.3.2. Méthode de comptabilisation 7
 - 2.3.3. Evaluation des bien reçus à titre gratuit 8
 - 2.3.4. Participation aux évènements pluriannuels 8
 - 2.3.5. Provision pour risques et charges 8
 - 2.3.6. Immobilisations incorporelles et corporelles 8
 - 2.3.7. Stocks..... 9
 - 2.3.8. Créances et dettes 9
 - 2.3.9. Valeurs mobilières de placements 9
 - 2.3.10. Comptes bancaires et caisses 9
 - 2.4. Tableau des ressources 10**
 - 2.5. Stocks..... 10**
 - 2.6. Fonds syndicaux 11**



1. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT



1.1. Bilan

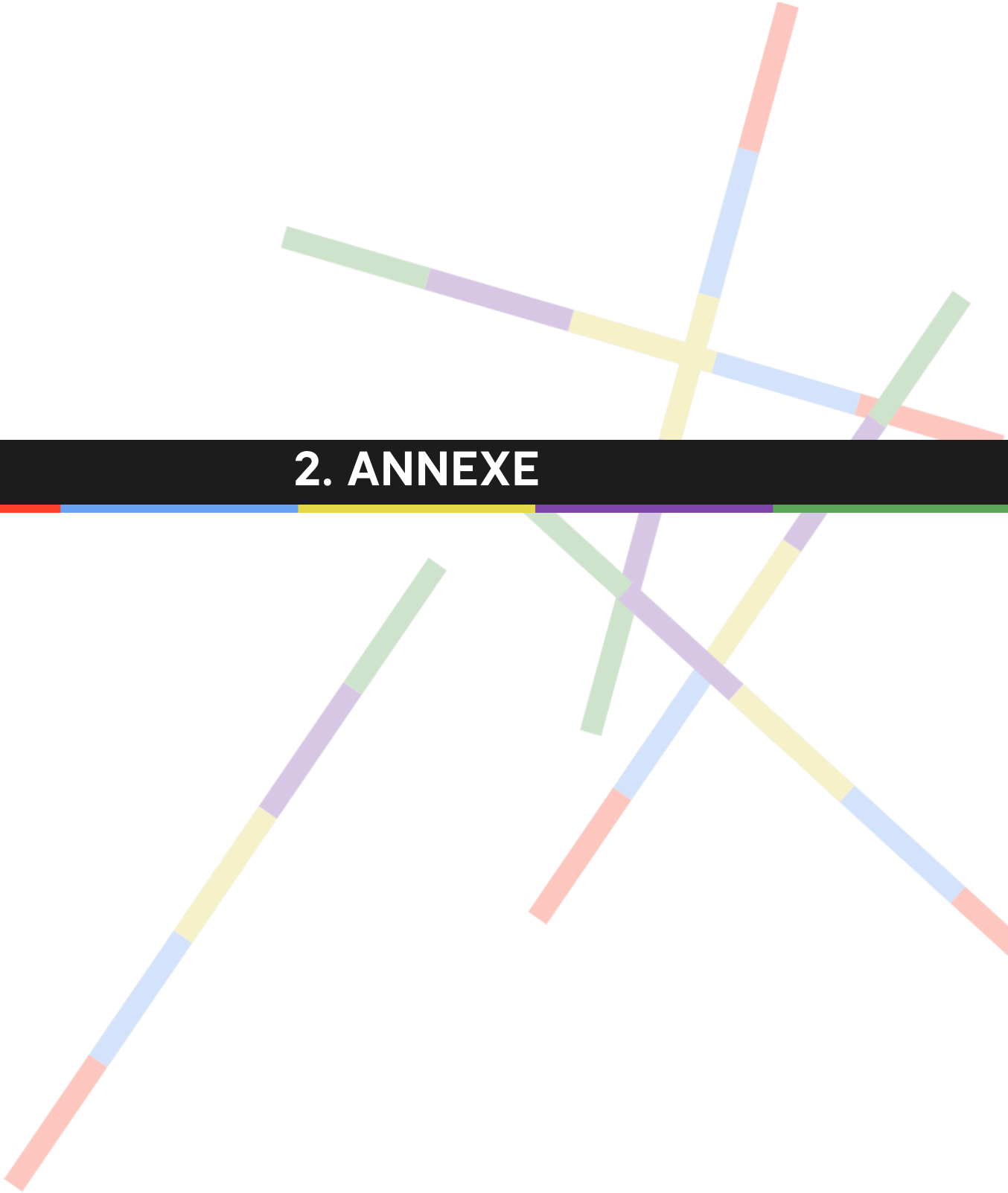
ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amort. & dép.	Net 2025	Net 2024		Net 2025	Net 2024
Immobilisations incorporelles					Fonds de réserves sans droit de reprise		
Immobilisations corporelles					Fonds de réserves avec droit de reprise		
Terrains					Ecarts de réévaluation		
Constructions					Réserves	16 126,23	17 311,42
Installations techniques					Report à nouveau		
Installation générales					Résultat de l'exercice	82,61	1 185,19
Matériel de transport					Subventions d'investissements		
Matériel de bureau et informatique					Provisions réglementées		
Mobilier							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières					Total des fonds de réserves (I)	16 208,84	16 126,23
					Fonds dédiés (II)		
Actif immobilisé (I)					Provisions pour risques et charges (III)		
Stocks et en-cours	316,50		316,50	316,50	Dettes financières		
Avances et acomptes versés					Avances et acomptes reçus		
Créances d'exploitation					Dettes d'exploitation		
Charges constatées d'avance					Dettes diverses		
Disponibilité	15 892,34		15 892,34	15 809,73	Produits constatés d'avance		
V.M.P.							
Actif circulant (II)	16 208,84		16 208,84	16 126,23	Dettes (IV)		
Compte de régularisation (III)					Compte de régularisation (V)		
TOTAL (I)+(II)+(III)	16 208,84		16 208,84	16 126,23	TOTAL (I)+(II)+(III)+(IV)+(V)	16 208,84	16 126,23

1.2. Compte de résultat

Compte de résultat					
Charges	2025	2024	Produits	2025	2024
Reversement des cotisations syndicales			Cotisations syndicales		
Achats			Subventions		
Variation de stock			Autres produits d'exploitation	1 500,00	
Autres achats et services extérieurs	1 719,78	1 636,63			
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Autres charges de gestion courante			Autres produits de gestion courante		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation			Reprise de dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation		
Total des charges d'exploitation (I)	1 719,78	1 636,63	Total des produits d'exploitation (IV)	1 500,00	
... perte d'exploitation	219,78	1 636,63	... excédent d'exploitation		
Charges financières			Produits financiers	302,39	451,44
Total des charges financières (II)			Total des produits financiers (V)	302,39	451,44
... perte financière			... excédent financier	302,39	451,44
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles (III)			Total des produits exceptionnels (VI)		
... perte exceptionnelle			... excédent exceptionnel		
Total des charges (I)+(II)+(III)	1 719,78	1 636,63	Total des produits (IV)+(V)+(VI)	1 802,39	451,44
Excédent de l'exercice	82,61		Déficit de l'exercice		1 185,19
Total	1 802,39	1 636,63	Total	1 802,39	1 636,63



2. ANNEXE





2.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2025 présente un total de 16 208,84 € euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui comprennent, conformément à l'article L.123-12 du Code de Commerce, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

La continuité d'exploitation de l'entité n'est pas remise en cause au 31/12/2025.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture significatif n'est à signaler.

2.3. Règles et méthodes comptables

Les principes généraux ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

1. Continuité de l'exploitation ;
2. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
3. Indépendance des exercices ;
4. Principe de prudence, de régularité et de sincérité.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur dans le respect des principes des règlements ci-dessous :

- **Règlement n°2014-03 et le règlement 2022-06** et ses autres règlements modificatifs relatif au plan comptable général ;
- **Règlement n°99-01** relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- **Règlement n°2009-10** afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques.

2.3.1. Comptabilisation des produits et des charges

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Si l'organisation syndicale peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement généré par un appel de cotisation, cet appel peut alors correspondre au fait générateur de la reconnaissance du produit.

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n° 99-03, sous réserve des modalités prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

2.3.2. Méthode de comptabilisation

L'organisme agit en tant que bénéficiaire et non en tant que mandataire. A ce titre seule la part de la cotisation qui lui revient est comptabilisée en produits.



Une contribution de financement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Lorsqu'un financement afférent à une action définie, comptabilisée au cours de l'exercice en produit en compte de résultat, n'a pu être utilisé en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit en charge sous la rubrique « engagement à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés aux contributions publiques de financement ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés aux contributions publiques de financement » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « contributions de financement – report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

2.3.3. Evaluation des bien reçus à titre gratuit

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'organisation syndicale, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale.

2.3.4. Participation aux évènements pluriannuels

Le syndicat présente en annexe de son compte de résultat l'affectation du résultat annuel dans la réserve dédiée aux financements des évènements récurrents pluriannuels pour lesquels elle s'est engagée et dont la fréquence est supérieure à un an.

2.3.5. Provision pour risques et charges

Aucun évènement nécessitant la dotation d'une provision pour risques et charge n'a été identifié.

2.3.6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément aux dispositions du plan comptable général, l'application du nouveau règlement comptable sur l'évaluation des actifs et les amortissements par composant (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) a été mise en place à la clôture de l'exercice.

Pour l'entité, les composants n'ont pas été identifiés comptablement car :

- ⊠ La valeur du composant n'a pas une valeur significative ;
- ⊠ La valeur relative du composant n'a pas une valeur significative par rapport au prix de revient total de l'immobilisation.

Les amortissements et dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durées d'amortissement pratiquées :

- Logiciels..... 3 ans
- Matériel et outillage..... 5 ans
- Installations agencements et aménagements divers..... 10 à 20 ans
- Matériel de bureau..... 3 à 5 ans
- Matériel informatique..... 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau..... 5 à 10 ans

Le seuil d'immobilisation est fixé à 500 €.



2.3.7. Stocks

La valorisation des stocks à la clôture de l'exercice a été effectuée au prix d'acquisition.

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique.

2.3.8. Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.9. Valeurs mobilières de placements

La valeur retenue est la valeur nominale.

Les cessions de valeurs mobilières de placement sont constatées selon la règle du «*premier entré / premier sorti*».

2.3.10. Comptes bancaires et caisses

Les soldes des comptes bancaires portés au bilan sont conformes à ceux figurant sur les relevés de banque compte tenu des chevauchements dûment justifiés.

Tous les comptes bancaires du syndicat ont fait l'objet de rapprochements bancaires.

2.4. Tableau des ressources

Ressources de l'exercice	
Ressources des cotisations	
+ Cotisations brutes perçues	
- Reversements des cotisations	
Total des cotisations nettes	-
Autres ressources	
Subventions	
Contributions	
Autres produits d'exploitation perçus	1 500
Produits financiers perçus	302
Total des autres ressources	1 802
Total des ressources	1 802

2.5. Stocks

Article	Quantité	Prix unitaire	Montant
Parapluie	5	8,50 €	42,50 €
T-Shirt rouge XL	12	5,00 €	60,00 €
Coupe vent bleu	2	8,00 €	16,00 €
Casquette	9	3,00 €	27,00 €
Sifflet	1	1,00 €	1,00 €
Pin's Main solidarité	3	1,00 €	3,00 €
Badge rectangulaire	10	0,75 €	7,50 €
Badge plastique rond CGT	9	0,75 €	6,75 €
Badge plastique CGT / Carte vitale	17	0,75 €	12,75 €
Stylo lot de 5	2	2,00 €	4,00 €
Briquet	1	1,00 €	1,00 €
Calculatrice	9	1,00 €	9,00 €
Le guide des comités d'entreprise	3	10,00 €	30,00 €
Le guide des membres CHSCT	3	9,00 €	27,00 €
Le guide juridique 2023	3	10,00 €	30,00 €
Délégué du personnel et droit syndical	3	7,00 €	21,00 €
VO impôts	3	6,00 €	18,00 €
TOTAL DES STOCKS			316,50



2.6. Fonds syndicaux

Variations des fonds de réserves	Solde 2024	Affectation du résultat 2024	Augmentation	Diminution	Solde 2025
Fonds de réserves sans droit de reprise					
Fonds de réserves avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	17 311,42	1 185,19			16 126,23
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 185,19	1 185,19	82,61		82,61
SITUATION NETTE	16 126,23		82,61		16 208,84
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
PROVISIONS REGLEMENTEES					
TOTAL	16 126,23		82,61		16 208,84